



## COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 3 septembre 2010

L'an deux mille dix, le vendredi 3 septembre à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de MELLEVILLE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Jean-Pierre RADE Mr Daniel TELLIER, Mr Jean MAUGER, Mr Sylvère OBE, Mr Sylvain ATROUS, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier JOURNOIS, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr Rémi GROUT Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Didier REGNIER, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Daniel LECONTE, Mr Jean Claude MAILLER, Mme Christiane HALLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Dominique DECLERCQ, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Stéphane KLAES, Mr Alain LAFOLIE  
Pouvoir a été donné : par Mme Sandra VASSEUR à Mr Jean MAUGER

Secrétaire de séance : Mme Agnès JOIN

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le conseil communautaire désigne Mme Agnès JOIN pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

### **Approbation du procès verbal de la précédente réunion de conseil communautaire**

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 01/06/2010 est approuvé à l'unanimité

### **MATIERES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :**

#### **Compte rendu des décisions prises**

- L'impression de 4200 exemplaires d'un bulletin de communication de la CCYP, par l'imprimerie Carré de Fressenneville, pour un montant de 1098 € HT, soit 1313.21 € TTC  
La distribution de ce document aux administrés de la commune de Criel sur mer en septembre 2010, par le prestataire ADREXO agence d'Offranville, pour un montant de 185.68 € HT, soit 222.07 € TTC

### **ADMINISTRATION GENERALE : Présentation du rapport d'activité 2009**

Les principaux chiffres de ce rapport sont les suivants :

	montants
dépenses de fonctionnement	1 024 449,84 €
recettes de fonctionnement	1 121 382,11 €
dépenses d'investissement	141 657,13 €
recettes d'investissement	131 858,91 €

### **ADMINISTRATION GENERALE : Convention avec le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la région de Eu, et le syndicat mixte d'énergie de la région de Eu, relative à la répartition des frais liés au bâtiment commun**

La Communauté de Communes Yères et Plateaux, le Syndicat Mixte d'Eau et D'Assainissement de la Région d'Eu et le Syndicat-Mixte d'Energie de la Région d'Eu ont fait l'acquisition d'un immeuble situé aux 91-93 rue de la Libération à criel sur Mer dans le but d'accueillir des bureaux communs. Cette acquisition payée à parts égales entre les trois collectivités a été réalisée en l'étude Maître Bruno MEDRINAL, le 20 mai 2010.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commande relative aux marchés publics concernant les locaux communs à la CCYP, au syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la région d'Eu (SMEA), et au syndicat mixte d'énergie de la région d'Eu (SME), ainsi que tout document y afférent.
- désigne 2 représentants au comité de pilotage :
  - Mr Daniel ROCHE
  - Mr Jean MAUGER

**ADMINISTRATION GENERALE : Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Criel sur mer et convention de mise à disposition de matériel**

La communauté de communes Yères et Plateaux a acquis une tente de réception qui est à disposition des communes membres.

Mr le Président propose la signature d'une convention prévoyant que la commune de Criel sur mer mette à disposition de la communauté de communes, 4 agents des services techniques, lesquels seront chargés du montage et du démontage de la tente.

Mr le Président propose également la signature d'une convention de mise à disposition de moyen matériel prévoyant que la commune de Criel sur mer mette à disposition de la communauté de communes un fourgon Master rallongé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

**autorise** Mr le Président à signer avec la commune de Criel sur mer :

- la convention de mise à disposition de personnel, présentée ci-dessus
- la convention de mise à disposition de moyens matériels, exposée ci-dessus
- ainsi que tout document relatif à ces conventions.

**ADMINISTRATION GENERALE : contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Mr le Président rappelle :

- Que la communauté de communes Yères et Plateaux a, par délibération du conseil communautaire du 1er octobre 2009, demandé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge,

Compte tenu des éléments exposés, le conseil communautaire, après en avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité :

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Agents affiliés à la CNRACL

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 4.41 %

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1.05 %

- D'autoriser Mr le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**ADMINISTRATION GENERALE : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- **autorise** le Président à renouveler la convention individuelle entre pôle emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité, ainsi que le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi pour une durée déterminée. La durée de ce contrat sera la durée maximale de renouvellement de contrat à durée déterminée autorisée par l'arrêté préfectoral en vigueur au moment du renouvellement.

Ce renouvellement visera à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de communication et de tâches administratives. La durée hebdomadaire de travail sera égale à 26 heures à compter du 21 décembre 2010 et la rémunération sera versée selon le montant du SMIC horaire en vigueur.

**ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : 23 ème Tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC - travaux complémentaires et plan de financement**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

**CRIEL SUR MER**

**divers**

\* fourniture et pose de 110 ml de réseau d'éclairage public souterrain U 1000 R02V 3 x 10 mm<sup>2</sup> sous fourreau TPC diamètre 63 mm avec câblette de terre

\* dépose et repose de 3 mâts d'éclairage public

- **Approuve** le plan de financement suivant :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	MONTANT de la dépense subventionnable	MONTANT de la subvention	PARTICIPATION de la Cté de communes H.T.	TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
CRIEL SUR MER						
divers mesnil val plage	3 240,00 €	3 240,00 €	1 296,00 €	1 944,00 €	635,04 €	972,00 €

- **demande** l'inscription de ces travaux complémentaires à la 23ème tranche d'éclairage public, programme 2009
- **autorise** Mr le président à signer, avec le syndicat mixte d'énergie de Eu, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public relative aux travaux exposés ci-dessus.
- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2010 relatifs à la 23 è tranche d'éclairage public

**ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : 24 ème Tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC - travaux complémentaires et plan de financement**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

**MONCHY-SUR-EU**

**divers**

- \* fourniture et pose d'une armoire de commande munie d'une horloge astronomique
- \* dépose d'une armoire d'éclairage public

**Approuve** le plan de financement suivant :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	MONTANT de la dépense subventionnable	subvention SME	subvention SDE	PARTICIPATION de la Cté de communes H.T.	TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
MONCHY SUR EU							
divers	2 120,00 €	2 120,00 €	106,00 €	1 330,00 €	684,00 €	415,52 €	342,00 €

- **demande** l'inscription de ces travaux complémentaires à la 24ème tranche d'éclairage public, programme 2010
- **autorise** Mr le président à signer, avec le syndicat mixte d'énergie de Eu, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public relative aux travaux exposés ci-dessus.
- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2010 relatifs à la 24 è tranche d'éclairage public

**ENERGIE – ECLAIRAGE PUBLIC : Fixation d'un prix maximal des foyers d'éclairage public et de candélabres**

Mr le président propose de fixer un tarif maximal de commande de foyers d'éclairage public et de candélabres, pour le choix par les communes membres de la CCYP, dans le cadre des marchés passés par le syndicat mixte d'énergie de la région de Eu pour le compte de la communauté de communes.

Il propose les tarifs maximum suivants (hors taxes) :

- Foyer lumineux posé sur un réseau aérien : 750 €
- Candélabre y compris foyer lumineux :
  - jusque 6 mètres : 1900 €
  - jusque 9 mètres : 1980 €
  - jusque 10 mètres : 2150 €
  - jusque 11 mètres : 2250 €
  - jusque 12 mètres : 2320 €
- Pour les sites classés :
  - Foyer lumineux posé sur un réseau aérien : 1100 €
  - Candélabre y compris foyer lumineux quelque soit la hauteur : 2600 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les tarifs maximum de foyers lumineux et de candélabres exposés ci-dessus.

**DECHETS MENAGERS : Contrat de reprise de papiers recyclables avec UPM-Kymmene France Etablissement Chapelle Darblay**

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer un contrat avec UPM- kymmene France Etablissement Chapelle Darblay, pour la reprise du papier recyclable des ménages ainsi que tout document y afférent .
- Ce contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour une durée d'une année.

**AFFAIRES SOCIALES : Compétence enfance jeunesse**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ne souhaite pas que la compétence « enfance jeunesse » soit transférée à la communauté de communes Yères et Plateaux
- accepte que, la Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences , ajuste sa participation financière aux centres « pastel » et « Neptune » en fonction des besoins.

**AFFAIRES ECONOMIQUES : Zone d'activités de St Pierre en Val :**

Mr le président informe que deux subventions au titre de la dotation de développement rural ont été accordées, l'une de 18 200 € au taux de 35 % sur une dépense subventionnable HT arrêtée à 52 000 € pour l'acquisition d'un terrain, l'autre de 33 250 €, calculée au même taux, sur une dépense subventionnable HT arrêtée à 95 000 € pour l'aménagement du terrain.

**ASSOCIATIONS : Courriers reçus**

Mr le président fait part des courriers de remerciements adressés par les associations suivantes concernant les subventions accordées en 2010 : CICOGE, ADMR de Criel sur mer et Office de tourisme de criel sur mer - vallée de l'Yères.

**TOURISME : Chemin vert du Petit Caux**

Mr le vice président fait part de l'animation organisée sur le chemin vert du Petit Caux le 22 août dernier, dans le cadre du 125 ème anniversaire de l'ancienne voie de chemin de fer reliant Eu à Dieppe.

Il informe que l'abri de randonnée a été rénové, cet été, dans le cadre de chantiers jeunes.

**ADMINISTRATION GENERALE : note de synthèse sur les projets de délibérations**

Mr FROMENTIN suggère qu'une note de synthèse relative aux projets de délibérations soit adressée aux délégués de la CCYP lors de l'envoi de la convocation aux réunions de conseil communautaire.

La séance est levée à 20h15

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE